

Arrondissement de Huy

COMMUNE DE BURDINNE 4210

Madame, Monsieur,

Conformément au prescrit des articles L1122-11 et suivants du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la prochaine réunion du Conseil Communal, <u>le mardi 8 octobre à 19h30</u> en la salle du Conseil, rue des Ecoles, 3

Art. L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 Le conseil est convoqué par le Collège communal..

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13. §1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article 1122-17, alinéa 3.

Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-13§2. Pour chaque point de l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises, à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour.

Art. L1122-15. Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

A L'ORDRE DU JOUR:

- En séance publique :

1°- Compte 2018 du Centre Public d'Action Sociale - Approbation

2°- Fabrique d'église de Marneffe – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2019 - Approbation

3°- Fabrique d'église de Hannêche – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2019 - Approbation

4°- Fabrique d'église de Hannêche – Budget 2020 – Approbation

- 5°- Procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice financière Prise d'acte
- 6°- Travaux d'enduisage de la rue du Marais Marché de travaux Approbation du cahier spécial des charges Conditions et mode de passation du marché
- 7°- Construction d'un atelier pour le service de voirie Etude et surveillance des travaux Marché de service Approbation du cahier spécial des charges Conditions et mode de passation du marché
- 8°-Construction d'un atelier pour le service de voirie Marché de services relatif à la coordination sécurité-santé phases projet et réalisation Approbation du cahier spécial des charges Conditions et mode de passation du marché
- 9°- Projet mobilité active Aménagement de l'ancienne ligne du tram ente la rue Neuve et la rue de la Gare Etude et surveillance des travaux Marché de service Approbation du cahier spécial des charges Conditions et mode de passation du marché
- 10°-Projet mobilité active Aménagement de l'ancienne ligne du tram ente la rue Neuve et la rue de la Gare Marché de services relatif à la coordination sécurité-santé phases projet et réalisation Approbation du cahier spécial des charges Conditions et mode de passation du marché
- 11°- Convention de partenariat avec la Province de Liège portant sur la réalisation, la maintenance et la promotion du réseau vélos points-nœuds Approbation
- 12°- Convention de partenariat avec l'association de fait Braives-Burdinne en

Transition relative à l'exploitation du four à pain communautaire au centre culturel à Oteppe – Approbation

13°- Convention de partenariat avec l'asbl du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne relative à la zone de jardin de la Ferme de la Grosse Tour- Approbation

14°- Procès-verbaux des séances des 9 juillet, 6 août et 10 septembre

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Par le Collège,

La Directrice générale Brigitte BOLLY Le Bourgmestre Frédéric BERTRAND

